S



## Arrêté n°2024-083

## Arrêté portant délégation de signature

DAICD – Bertrand JACQUIN, Ludovic LE BOËDEC, Arnauld LAINÉ, Christophe GOMES, David SAUREN, Anne-Lise GUÉRIN et Dunvel MOUSSET

## La présidente,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L712-2 et R719-79;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu l'élection de Madame Virginie DUPONT en qualité de présidente de l'université Bretagne-Sud par la délibération n°2024-080 du conseil d'administration du 2 juillet 2024 ;

## Arrête

**Article 1.** Dans la limite des attributions de la Direction des Affaires Immobilières et des Campus Durables (DAICD), délégation de signature est donnée à **Monsieur Bertrand JACQUIN**, Directeur des affaires immobilières et des campus durables, à effet de signer, au nom de la présidente, les documents réglementairement soumis à la signature de l'ordonnateur nécessaires à l'exécution du budget de la direction pour ce qui concerne **les centres financiers de la racine 900C** suivants :

- Les commandes d'achats et de vente ;
- Les contrats et conventions en dépenses et en recettes y compris ceux qui portent sur des marchés publics (actes d'engagement, avenants);
- Les documents non contractuels relatifs à la passation des marchés publics (procès-verbaux, courriers aux candidats non retenus...);
- Les appositions du visa des listes de dépenses valant certification du service fait via le iparapheur;
- Les ordres de mission et les états de frais de déplacement ;
- Les certificats administratifs.

Pour l'ensemble des documents énumérés ci-dessus, le seuil de la délégation de signature est fixé à 10 000 € HT.

**Article 2.** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur JACQUIN, délégations de signatures sont données à **Monsieur Ludovic LE BOËDEC**, Responsable du service maintenance et travaux bâtimentaires, à **Monsieur Arnauld LAINÉ**, Responsable du service logistique et développement

Université Bretagne Sud: Faculté droit, sciences économiques &

gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté

Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT

Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 8 juillet 2024





durable, et à Monsieur Christophe GOMES, Responsable du service stratégie patrimoniale et énergétique, à effet de signer, au nom de la présidente, les actes définis à l'article premier du présent arrêté.

Article 3. Délégations de signatures sont données à Monsieur Bertrand JACQUIN, Directeur des affaires immobilières et des campus durables, et à Monsieur Arnauld LAINÉ, Responsable du service logistique et développement durable, à effet de signer, au nom de la présidente, la liste des agents de l'université réalisant des missions de vaguemestre et bénéficiant de procurations afin de retirer auprès de La Poste ou de recevoir le courrier postal, y compris les plis spéciaux, de l'université.

Article 4. Délégations de signatures sont données à Monsieur Bertrand JACQUIN, Directeur des affaires immobilières et des campus durables, à Monsieur Arnauld LAINÉ, Responsable du service logistique et développement durable, à Monsieur Ludovic LE BOËDEC, Responsable du service maintenance et travaux bâtimentaires, à Monsieur Christophe GOMES, Responsable du service stratégie patrimoniale et énergétique, à Monsieur David SAUREN, Adjoint au responsable du service maintenance et travaux bâtimentaires, à Madame Anne-Lise GUÉRIN, Gestionnaire logistique du campus de Vannes, et à Monsieur Dunvel MOUSSET, Gestionnaire logistique du campus de Lorient, à effet de signer, au nom de la présidente, les documents nécessaires au dépôt d'une plainte, d'une main courante ou d'un procès-verbal de renseignement judiciaire au nom de l'université auprès des autorités de police, de gendarmerie et de justice pour les dégradations de biens meubles et immeubles appartenant à l'université à la condition d'une information préalable par courriel de la présidente, du vice-président du conseil d'administration, du directeur général des services et du chef de cabinet.

Une copie de ces documents est transmise au service des affaires statutaires et juridiques.

Article 5. Délégation de signature est donnée à Monsieur Bertrand JACQUIN, Directeur des affaires immobilières et des campus durables, à effet de signer au nom de la présidente, l'ensemble des pièces entrant dans le processus d'indemnisation au titre des assurances dommages-ouvrage des bâtiments que l'UBS exploite.

Les contrats d'assurance dommages-ouvrage portent sur les bâtiments DSEG et l'extension de la Bibliothèque Universitaire à Vannes (police n°387863F7607000 – SMABTP Rennes) et le bâtiment ENSIBS à Lorient (police n° 337643U7657004 – GRAS SAVOYE Courtage Puteaux / SMA courtage - SMA SA Paris 15<sup>e</sup>).

Article 6. La présente délégation de signature s'étend, pour les bénéficiaires désignés aux articles 1 et 2 ci-dessus, à la certification du service fait pour toutes les dépenses engagées dans les centres financiers ci-dessus mentionnés et relevant de leur périmètre d'intervention, sans limitation de montant.

Article 7. Les contrats relatifs à l'emploi de personnels non statutaires et les conventions de partenariat engageant l'université en matière pédagogique, scientifique, culturelle et professionnelle sont exclus du champ du présent arrêté.

Université Bretagne Sud: Faculté droit, sciences économiques &

gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté

Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT

Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.

**Article 8.** Toute subdélégation de signature est prohibée.



**Article 9.** La présente délégation prend fin au plus tard à la fin de mandat de la délégante ou à la fin de mandat ou de fonction des délégataires.

**Article 10.** Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

**Article 11.** Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université Bretagne Sud, chacun pour ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Virginie DUPONT



Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.